



N° 01295
du Registre
des Arrêtés

Objet : Passation et exécution des marchés - Délégations de signature aux élus et à l'administration

ARRETE

LE MAIRE DE LA VILLE DU MANS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-18 et 2122-20, précisant que le Maire est seul chargé de l'Administration mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à un des membres du Conseil Municipal et précisant que ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-19 autorisant le Maire à donner délégation de signature par arrêté aux directeurs généraux et responsables de services municipaux
- Vu la délibération n° 5 du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil au Maire,
- Vu l'arrêté n° 492 du 3 juillet 2020 portant délégation de signature aux adjoints désignés,

Considérant les multiples obligations de l'exécutif municipal et la nécessité de prendre toute disposition pour le bon fonctionnement des services et la gestion des affaires de la Ville du Mans,

Considérant la nécessité de prévoir des suppléants en cas d'absence et d'empêchement des titulaires, dans le domaine ci-dessous,

Arrête

Article 1^{er} : Est déléguée aux personnels administratifs et élus figurant dans l'Annexe 1, la signature des actes sans montant relatifs aux achats relevant de leur secteur d'activité :

- les actes d'exécution des contrats et ne comportant pas de montant (*ordres de service sauf ceux émis par un maître d'œuvre en travaux, mises en demeure, reconductions, courriers, décisions autres que résiliation*)

Sont exclus les actes de dépenses comportant un montant, les exemplaires uniques, les certificats de cessibilité, les avenants, actes de sous-traitance, les décisions de résiliation.

Article 2 : Est déléguée à la Directrice Générale des Services, aux Directeurs Généraux Adjoints (DGA) et responsables de Service mentionnés dans l'Annexe 1, la signature des actes relatifs aux achats relevant de leur secteur d'activité :

- les actes de dépense et les actes de procédure des contrats (*procès-verbaux, rapports d'analyse, attribution et courriers*), en fonction des seuils mentionnés dans l'annexe 2 ;
- les actes d'exécution (*procès-verbaux, ordres de services sauf ceux émis par un maître d'œuvre en travaux, courriers*).

Sont exclus les exemplaires uniques, les certificats de cessibilité.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des Directeurs Généraux Adjointes, la signature relevant de leur secteur est déléguée à la Directrice Générale des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale, et pour les services qui lui sont rattachés, la signature est déléguée aux Directeurs Généraux Adjointes dans l'ordre suivant :

- Marie-Pierre BLANC
- Pierre LEGUY
- Cécile LAURENT
- Mathieu WICQUART
- Mathieu COQUILLE

Article 3 : Est déléguée à Serge CIGANA, puis Claude PETIT-LASSAY en cas d'empêchement, la signature des actes relatifs aux achats supérieurs à 90 000 € HT pour la Direction Architecture et Régies Techniques et 40 000 € HT pour tous les autres services ou direction.

Article 4 : l'arrêté municipal n° 607 du 25 avril 2024 est abrogé.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Signé Stéphane LE FOLL

Stéphane LE FOLL
Président de Le Mans Métropole,
Ancien Ministre

Annexe 1 - Tableau des élus et des personnels administratifs

	Elus de secteur VDM	Administration (DGS, DGA, Directeur et chef de Service)
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	AmeI KHERCHOUCH-HAVRIN	

Communication Externe		Catherine EVRARD
-----------------------	--	------------------

Direction Coordination Appui et Pilotage	Catherine LE STRAT	
Conseils Organisation Pilotage	Claude PETIT-LASSAY	Sonia OUARET
Coopération métropolitaine et partenariats financiers	Serge CIGANA	
Relations aux usagers	Serge CIGANA	Claire COUDERT

Direction Attractivité, développement économique, innovation et enseignement supérieur	Bruno MASCARIN	
Attractivité et accompagnement des entreprises		
Appui aux filières et innovation	Blandine AFFAGARD	Sandrine FLOQUART
Enseignement		Sandrine FLOQUART

DGA EDUCATION, CULTURE & SPORTS	DGA : Marie-Pierre BLANC	
--	---------------------------------	--

Production Repas	Anne-Marie CHOISNE	Daniel GRAS
------------------	--------------------	-------------

Direction Education	Isabelle CHAUVOT	
Ressources Internes et Externes	Cécile LEROUX	Didier DANTIN
Accompagnement de l'enfant	Cécile LEROUX	Marina BESSEAU
Bâtiments et restauration scolaires	Cécile LEROUX	Carole LITOLF

Direction Culture et Patrimoine	Olivier CLOÂTRE	
Conservatoire	Michaël GUIHARD	Jérémy CLOT
Développement et Action Culturels	Dans l'ordre Agnès BESNARD Michaël GUIHARD	Pierre Michel ROBINEAU
Les Saulnières, Salle des concerts	Agnès BESNARD	Pierre Michel ROBINEAU
Médiathèques & Archives	Agnès BESNARD	Sophie ROUYER
Archives - Documentation		Sophie ROUYER
Musées	Agnès BESNARD	Alice GANDIN
Tourisme et Patrimoine	Dans l'ordre Sophie MOISY Pascal MARIETTE	Franck MIOT

Direction Enfance, Jeunesse - Sports	Bertrand MESME	
Enfance	Francine BAUDON-BRULE	Timon BAILLEUL
Jeunesse	Michaël GUIHARD	Timon BAILLEUL
Sports	Nordine ARIK	
Sport communautaire		

DGA SOLIDARITES & SANTE	DGA : Pierre LEGUY	
------------------------------------	---------------------------	--

Vie des Quartiers	Abdellatif AMMAR	Reynald VOGEL
-------------------	------------------	---------------

Insertion		Sandra HERMELINE
-----------	--	------------------

Politique de la Ville		Judith BOITARD
-----------------------	--	----------------

Santé : prévention - centre municipal	Catherine BRULE-DELAHAYE	Stéphanie LEDRU-GILBERT
---------------------------------------	--------------------------	-------------------------

Santé : démographie médicale	Christian LACOSTE	Stéphanie LEDRU-GILBERT
------------------------------	-------------------	-------------------------

Population	Lydia HAMONOU-BOIROUX	Laurence POITOU
------------	-----------------------	-----------------

Mission Handicap	Nathan CHARON	
------------------	---------------	--

Direction Sécurité & Prévention de la délinquance	Thierry GIRARD	
Sécurité	Christian LACOSTE	
Prévention de la délinquance	Christian LACOSTE	Jérôme BAIN

DGA GESTION DURABLE, SERVICES URBAINS & PATRIMOINE	DGA : Mathieu WICQUART	
---	-------------------------------	--

Entretien & Hygiène des Locaux	Claude PETIT-LASSAY	Patrick DULUARD
--------------------------------	---------------------	-----------------

Moyens Partagés	Claude PETIT-LASSAY	Patrick DULUARD
-----------------	---------------------	-----------------

Direction Architecture & Régies Techniques	Véronique DOCHE	
Régie Patrimoine Bâti	Dans l'ordre, Christophe COUNIL Marie-Aline ROUSSEAU	Hervé PAISANT
Entretien stratégie patrimoniale	Dans l'ordre, Christophe COUNIL Marie-Aline ROUSSEAU	Joël LETOURMY
Projets architecturaux	Dans l'ordre, Christophe COUNIL Marie-Aline ROUSSEAU	Virginie BILLOT - USUREAU
Gestion administrative et financière	Dans l'ordre, Christophe COUNIL Marie-Aline ROUSSEAU	Sylvie MENARD

Direction Nature en Ville	Nicolas GRANDEMANGE	
Parcs et Jardins	Marie-Aline ROUSSEAU	Mélanie GARCIA VILLAR
Patrimoine et équipements (arbres, espaces verts, écoles et jeux, mobilier, cimetières, jardin familiaux et équipements sportifs)	Marie-Aline ROUSSEAU	Emmanuel BERSON
Aménagement et conception	Marie-Aline ROUSSEAU	
Nature en Ville : équipements de loisirs		

DGA DEVELOPPEMENT	DGA : Mathieu COQUILLE	
--------------------------	-------------------------------	--

Voirie – Circulation – Eclairage Public	Christophe COUNIL	Jérôme BESLAND
---	-------------------	----------------

Habitat - Logement		Stéphanie TREMBLAIS
--------------------	--	---------------------

Energie – Climat : Plan Climat Air Energie Territorial, transition énergétique, développement des énergies renouvelables et de récupération, réseaux d'énergie		Laurence SCHAUSI
Energie – Climat : Recherche et Innovation appliquées à la ville bas carbone, écosystème hydrogène		Laurence SCHAUSI
Energie - Climat	Serge CIGANA	Laurence SCHAUSI

Direction Urbanisme – Qualité Architecturale	Gaëtan LEPETIT	
Droit des sols ERP	Christophe COUNIL	Patrice BICHON
Etudes Urbaines et Qualification	Christophe COUNIL	Catherine SIMON
Foncier / DIA	Christophe COUNIL	Nathalie LOISEAU CLIQUET

DGA RESSOURCES	DGA : Cécile LAURENT	
-----------------------	-----------------------------	--

Communication Interne	Claude PETIT-LASSAY	Emmanuelle FROGER
-----------------------	---------------------	-------------------

Conseils, Prévention, Santé au Travail	Claude PETIT-LASSAY	Antoine CHAUDON
--	---------------------	-----------------

Protocole - Evènements	Serge CIGANA	Emily ARNAUD
------------------------	--------------	--------------

Direction Ressources Humaines	Virginie POLPRE	
Carrières et Paie	Claude PETIT-LASSAY	Florise WERMEISTER
Mobilités emplois et compétences	Claude PETIT-LASSAY	Romain BAUDRY
Ressources et dialogue social	Claude PETIT-LASSAY	Marina JOUANNEAU

Direction Juridique – Commande Publique	Gilles FLEAU	
Juridique Assurances Assemblées	Serge CIGANA	Eric MATHIEU
Marchés et achats publics	Serge CIGANA	Fabienne AMIARD

Direction Systèmes d'Information et numérique	Stéphane CAPPELAERE	
Direction Systèmes d'Information et numérique (Adjoint)		Antoine COLONNA
Infrastructures, réseaux et exploitation	Claude PETIT-LASSAY	Olivier CALVEZ
Etudes et applications	Claude PETIT-LASSAY	Vincent CANTEL

Annexe 2 : Tableau des seuils

ANNEXE 2 - Seuils de délégations						
Les montants s'entendent en € HT de l'acte considéré (1)						
Seuils	Procédure gérée par...	Actes concernés	Directeur et Chef de service	DGS pour les services qui lui sont rattachés et DGA	Elu de secteur	Elus Marchés Publics
jusqu'à 10 000 €	Service gestionnaire	marchés sous forme de devis, bon de commande, ordre de service ...	signature			
jusqu'à 40 000 €	Service gestionnaire	marchés sous forme de devis, bon de commande, ordre de service ...	visa selon règles internes de la Direction concernée	signature	SART : signature (2)	
achats supérieurs à 40 000 € (2) en exécution d'un marché ou accord-cadre	Service gestionnaire	marchés subséquents, bon de commande, ordre de service ...	visa selon règles internes de la Direction concernée	visa obligatoire	informé par le service gestionnaire	signature
achats supérieurs à 40 000 € nécessitant la passation d'un contrat et dépôt au plan de charge	Service Marchés Achats	marchés, accords cadres et tout autre acte de dépense		informé par le service gestionnaire	informé par le service gestionnaire	signature

(1) la signature de tout acte modificatif conduisant à un dépassement d'un des seuils relève de la compétence du signataire de l'acte initial. Toute signature est exclusivement originale (manuscrite ou électronique)

(2) déconcentration de la Direction Architecture et Régies Techniques (ART) jusqu'à 90 000 € HT